



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

chambres régionales des comptes

Question écrite n° 18675

Texte de la question

Mme Marie-Françoise Pérol-Dumont appelle l'attention de Mme la ministre de l'économie, des finances et de l'emploi sur la réforme annoncée des juridictions financières. En l'attente de connaître les propositions de réorganisation remises par le premier président de la Cour des comptes au chef de l'État, les conclusions présentées récemment par ce dernier ne sont pas de nature à rassurer les magistrats et personnel des 26 chambres régionales des comptes existantes. Sous couvert que l'organisation actuelle ne permette pas d'envisager une évolution des juridictions financières, il semblerait qu'il soit prévu de n'en conserver qu'entre 6 et 8 et de créer de "nouvelles entités interrégionales". Or, même si la question du nombre de chambres régionales des comptes est apparue dès leur création, l'installation d'une chambre par région répondait avant tout à la volonté de mettre en place des magistrats ayant une bonne connaissance du terrain. Aussi, lui demande-t-elle de bien vouloir lui faire connaître les intentions du Gouvernement en la matière.

Texte de la réponse

Le Président de la République, en novembre 2007, lors de la séance solennelle du bicentenaire de la Cour des comptes, a demandé au premier président de la cour de lui adresser des propositions de réforme des juridictions financières. Le Président de la République a récemment fait savoir au Premier président quelles étaient ses orientations sur ce sujet. Il a notamment précisé que les exigences nouvelles de la gestion publique impliquaient une adaptation de l'organisation de l'ensemble des juridictions financières. Pour réfléchir à l'ensemble de ces évolutions, une large concertation a été lancée mi-avril par le Premier président au sein des juridictions financières et portant sur l'évolution de leurs missions et de leur organisation. C'est dans le prolongement des conclusions de cette concertation, qui concerne notamment l'évolution du maillage territorial des juridictions financières, que le Gouvernement engagera une réflexion sur les actions futures à mener.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Françoise Pérol-Dumont](#)

Circonscription : Haute-Vienne (3^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 18675

Rubrique : Justice

Ministère interrogé : Économie, finances et emploi

Ministère attributaire : Relations avec le Parlement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 mars 2008, page 1996

Réponse publiée le : 20 mai 2008, page 4253